

FAQ SUR NOTRE RAPPORT EXPERT 12 "DES PESTICIDES PE & CMR DANS L'EAU DU ROBINET"

EXPERT 12



FAQ rédigée par Nicolas
Malval

Relecture Fleur Gorre &
Nadine Lauverjat, Emilie
Örmen

Mise en forme Nadine
Lauverjat

GÉNÉRATIONS FUTURES A PUBLIÉ LE 17 JUIN UN RAPPORT QUI A FAIT BEAUCOUP DE BRUITS ET GÉNÉRÉ CERTAINES QUESTIONS.

Cette FAQ est là pour apporter des éléments de réponses aux interrogations soulevées et aux questions qu'on nous a posé à la suite de la publication du rapport.



Généralités futures établit le constat de la présence de pesticides dans l'eau distribuée. Dès lors, quelle(s) alternative(s) sont proposées ?

Notre rapport EXPPERT 12 n'a pas pour objectif de détourner la population de l'usage de l'eau du robinet. Le rôle de Généralités Futures n'est en outre pas de faire la promotion de produits commerciaux.

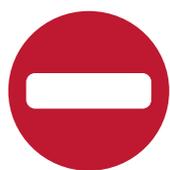
Néanmoins, nous pouvons préciser quelques points :

- **L'accès à une eau de bonne qualité et à bas prix, directement depuis son robinet, doit être assurée** et les contrôles sanitaires de l'eau vont donc dans ce sens.
- **La consommation d'eau en bouteille soulève des problématiques environnementales et sanitaires** (utilisation de plastiques, transports, migration de plastiques dans l'eau, ...) Nous ne conseillons donc son recours que dans des situations exceptionnelles, comme par exemple la survenue d'un problème majeur au niveau de l'eau du robinet.
- **Différents dispositifs peuvent permettre de filtrer l'eau du robinet. Cependant**, n'ayant pas réalisé d'étude sur l'efficacité de l'ensemble de ces produits, nous ne les détaillerons pas un par un. A titre d'exemple, les appareils à osmose inverse filtrent la très grande majorité des molécules (y compris les minéraux) et micro-organismes présents dans l'eau.

L'objectif de ce rapport était de montrer que, malgré le fait que l'eau soit l'aliment le plus surveillé en France, il n'est pas rare d'y retrouver des résidus pesticides (pouvant ou non se trouver à des concentrations conformes aux seuils réglementaires). Parmi eux, on retrouve une forte proportion de perturbateurs endocriniens. Or, de nombreuses études* montrent que des expositions chroniques à de faibles doses de ces molécules peut avoir des effets délétères, particulièrement sur des populations sensibles (période intra-utérine, jeunes enfants, femmes enceintes, ...) Or ces faibles doses ne sont pas prises en compte par les réglementations actuelles qui s'appuient sur le principe dépassé de la toxicologie « classique » selon lequel « la dose fait le poison ». La priorité de Généralités Futures est donc d'empêcher que la population soit exposée à ce type de substance, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'une matrice aussi particulière que l'eau. A court termes, il est essentiel d'alerter les différents gestionnaires et prestataires concernés, afin qu'ils puissent tout mettre en place pour éviter au maximum la présence de pesticides dans l'eau. A long termes, notre souhait est de résoudre le problème à la source (sans mauvais jeux de mots) en restreignant drastiquement l'utilisation de substances présentant un tel risque.

A titre individuel, il n'est pas nécessaire de réaliser des analyses de l'eau de votre robinet. En effet, ces contrôles sont déjà réalisés de manière réglementaire sur l'ensemble du territoire Français et cela au niveau des unités de distribution de l'eau (c'est-à-dire à la dernière étape de traitement, avant que l'eau ne coule à votre robinet). La qualité de l'eau est donc considérée comme significative et comparable à celle qui vous est distribuée. Pour accéder à ces informations, rendez-vous sur le site suivant : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/EAU>. Il vous suffira ensuite de renseigner les coordonnées correspondantes à votre ville et/ou quartiers pour voir les résultats des dernières analyses d'eau vous concernant.

*Parmi les études que l'on peut citer, une étude de l'Inserm de Rennes faisant la relation entre l'exposition de femmes enceintes à de faibles doses d'atrazine et des enfants ayant statiquement un poids et une circonférence crânienne plus faibles : <https://ehp.niehs.nih.gov/doi/full/10.1289/ehp.1002775>



A quoi est dû le fait de retrouver des pesticides interdits depuis plusieurs années (parfois plus de 10 ans) ? Persistence des résidus ou un éventuel usage de produits interdits ?

Le fait de retrouver, aujourd'hui encore, des pesticides interdits depuis plusieurs années est très largement dû à la **persistance environnementale** de certaines molécules et de leurs métabolites. De plus, la mobilité des pesticides dans le sol conditionne le fait de les retrouver, notamment au niveau des nappes phréatiques, plus ou moins longtemps après leur dissémination. Nous **n'avons par ailleurs pas les moyens de savoir si ces résultats sont liés à une utilisation de produits illégaux.**



25 000 analyses ayant recherchées au moins un pesticide sur 250 000 prélèvements au total...Insuffisant ou inutile de faire ce type d'analyse à chaque prélèvement et mieux vaut se contenter d'un prélèvement annuel visant une recherche complète de pesticides (liste commune étendue) ?

Un prélèvement annuel, même s'il permet une recherche complète de pesticides, n'est pas suffisant. En effet, ces analyses doivent notamment permettre un suivi en continu de l'efficacité des installations et procédés de traitement de l'eau, ainsi que des éventuelles défaillances lors de son transport ou son stockage. Pour cela, elles doivent donc être réalisées de manière très régulière, que l'on parle de pesticides ou des autres paramètres de contrôles d'ailleurs.

En somme, **plus ces analyses sont nombreuses et porteront sur un grand nombre de molécules, plus le suivi se fera de manière efficace.** Nous pouvons alors considérer que rechercher au moins un pesticide dans seulement 10% des prélèvements est insuffisant. Néanmoins, il est essentiel de préciser que les contrôles ne portent pas seulement sur ce type de substances mais également sur d'autres critères physico-chimiques (nitrates, plomb, ...) ou encore microbiologiques (présence de bactéries, virus et parasites). L'eau est ainsi l'aliment le plus contrôlé en France.



La Loire Atlantique est le département avec le nombre moyen de résidus retrouvés par prélèvement le plus élevé. Est-il pertinent de comparer le ratio entre le nombre de résidus retrouvés et le nombre de pesticides recherchés ?

La Loire Atlantique est effectivement le département avec le nombre moyen de résidus retrouvés par prélèvements le plus élevé. **Cependant, nous ne donnons aucune signification ni interprétation de cette valeur, considérant que toute comparaison est par définition entaché de trop de biais** ici (méthodes d'analyses et substances recherchées non harmonisées entre les différentes analyses). C'est également le cas pour une comparaison entre les ratios du nombre de résidus retrouvés par rapport au nombre de pesticides recherchés puisque les listes de molécules recherchées entre les départements sont bien trop différentes.



Dans le rapport de Générations Futures, on voit en annexe 2, 6991 quantifications de métabolites. En annexe 3, on parle de "nombre de résidus retrouvés". Je comprends qu'il s'agit uniquement des molécules de pesticides (métabolites exclus). Pourriez-vous me confirmer ce point ? Dans ce cas, les 6991 quantifications de métabolites devraient être rajoutées aux 15990 quantifications de pesticides et les pourcentages du rapport notablement augmentés ?

Résidus pesticides = métabolites + molécules mères => Les 15 990 quantifications dénombrées correspondent donc à l'addition des métabolites et des molécules mères.



Pouvez-vous, par ailleurs, m'expliquer la méthode de calcul de la rubrique CMR et/ou PE suspecté ?

Pour la méthode de calcul de la rubrique CMR et/ou PE suspecté, celle-ci est très simple. La substance était considérée CMR et/ou PE si :

- classée CMR sur la base de données de la commission européenne
- classée PE sur la base de données TedX
- classée CMR sur la base de données de la commission européenne et PE sur la base de données TedX

Dans tout autre cas, la molécule était considérée comme non CMR et/ou PE.



RETROUVEZ LE RAPPORT COMPLET EN LIGNE

<https://www.generations-futures.fr/actualites/expert-12-pesticides-eau-robinet/>

CONTACTS



GenerationsFutures



@genefutures



nicolas@generations-futures.fr
nadine@generations-future.fr



generations-futures.fr